

LE ROLE DES AUTORITES TRADITIONNELLES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN : LE CAS DU DEPARTEMENT DE LA LEKIE

AFU ISAIHA KUNOCK

Maitre de conférences, Université de Yaoundé I

Ferdinand Léopold NTEME ETEME

Doctorant, Université de Yaoundé I

ntemeferdinand@gmail.com

Résumé

Dans le contexte de la décentralisation au Cameroun, les autorités traditionnelles continuent d'occuper une place importante dans l'organisation sociale et politique des communautés. Cependant, leur rôle dans la mise en œuvre du développement local reste ambigu en raison de la coexistence entre légitimité coutumière et légitimité électorale. Cet article analyse leur contribution dans le département de la Lekié, en examinant leurs domaines d'intervention, leurs relations avec les collectivités territoriales décentralisées et les contraintes qui limitent leur action. L'étude repose sur une approche qualitative fondée sur des entretiens approfondis auprès de chefs traditionnels, d'élus locaux, d'administrateurs civils et d'acteurs communautaires, complétés par une analyse documentaire. Les résultats montrent que les autorités traditionnelles jouent un rôle important dans la mobilisation sociale, la gestion des conflits et l'accompagnement des projets de développement, en servant d'intermédiaires entre les populations et les institutions locales. Toutefois, leur contribution demeure informelle et limitée par un statut juridique ambigu, une reconnaissance institutionnelle insuffisante et des tensions avec les élus. L'article conclut sur la nécessité d'une gouvernance locale plus inclusive, intégrant davantage les autorités traditionnelles dans les mécanismes de développement.

Mots-clés : *autorités traditionnelles, développement local, décentralisation, gouvernance locale.*

Abstract

In the context of decentralization in Cameroon, traditional authorities continue to occupy an important place in the social and political organization of local communities. However, their role in the implementation of local development remains ambiguous due to the coexistence of customary legitimacy and elective legitimacy. This article analyzes their contribution in the Lekié Division by examining their areas of intervention, their relations with decentralized local authorities, and the constraints that limit their action. The study is based on a qualitative approach using in-depth interviews conducted with traditional chiefs, local elected officials, civil administrators, and community actors, complemented by a documentary analysis. The findings show that traditional authorities play an important role in social mobilization, conflict management, and the support of development projects, acting as intermediaries between local populations and institutions. However, their contribution remains largely informal and is limited by an ambiguous legal status, insufficient institutional recognition, and recurring tensions with

elected officials. The article concludes on the need for a more inclusive local governance framework that better integrates traditional authorities into development mechanisms.

Keywords: *traditional authorities, local development, decentralization, local governance.*

Introduction

Depuis les années 1990, le Cameroun s'est engagé dans un processus de décentralisation visant à rapprocher l'administration des citoyens et à promouvoir le développement local. Les réformes constitutionnelles et les lois sur les collectivités territoriales ont renforcé les compétences des communes et des régions, faisant du développement à la base un axe central des politiques publiques (Owona, 2015 ; Fogue Tedom, 2009). Dans ce contexte, la place et le rôle des autorités traditionnelles suscitent un intérêt particulier, notamment dans les analyses portant sur la gouvernance locale et la recomposition des pouvoirs territoriaux (Mamdani, 1996 ; Le Roy, 2005). Historiquement, les chefferies ont assuré la régulation sociale, la gestion foncière et la cohésion communautaire dans de nombreuses sociétés africaines (Geschiere, 1993 ; Bayart, 1989). Malgré les transformations liées à la colonisation et à l'État moderne, elles conservent une forte légitimité sociale, surtout en milieu rural, et demeurent des relais importants entre les populations et les pouvoirs publics (Ntuda Ebode, 2008 ; Perrot & Fauvelle-Aymar, 2003).

Cependant, la décentralisation a modifié les équilibres du pouvoir local. L'émergence des élus municipaux, dotés d'une légitimité électorale et de compétences formelles, a introduit de nouvelles dynamiques de gouvernance, parfois marquées par des tensions entre autorités coutumières et autorités communales (Ribot, 2002 ; Crook & Manor, 1998). Le rôle des chefs traditionnels apparaît ainsi à la fois essentiel et ambigu, oscillant entre reconnaissance sociale et marginalisation institutionnelle (Mamdani, 1996 ; Englebort, 2002).

Le département de la Lekié constitue un terrain pertinent pour analyser ces interactions, en raison de la forte présence des chefferies et de la coexistence entre pouvoirs coutumiers, administratifs et élus locaux. La question centrale de cette étude est donc de savoir quel rôle jouent réellement les autorités traditionnelles dans la mise en œuvre des politiques de développement local dans ce territoire. L'hypothèse est que les chefs traditionnels continuent d'exercer une influence déterminante

dans la mobilisation communautaire, la médiation sociale et l'accompagnement des projets, malgré une reconnaissance institutionnelle limitée et des conflits de légitimité avec les élus locaux (Le Roy, 2005 ; Ntuda Ebode, 2008). Pour vérifier cette hypothèse, l'étude adopte une approche qualitative fondée sur des entretiens approfondis et une analyse documentaire. L'article s'articule autour de la méthodologie, des résultats empiriques qui portent sur « contribution et marges de manœuvre des autorités traditionnelles » et d'une discussion axée sur « les autorités traditionnelles et les enjeux locaux ».

1. Méthodologie

Cette étude adopte une approche socio-anthropologique pour analyser le rôle des autorités traditionnelles dans la mise en œuvre des politiques de développement local dans le département de la Lekié, région du Centre au Cameroun. Ce territoire se caractérise par une forte présence des chefferies traditionnelles, qui continuent de structurer la vie sociale, politique et économique des communautés. Les sources mobilisées incluent des travaux académiques, des rapports administratifs, des textes juridiques relatifs à la décentralisation, ainsi que des documents de planification communale. La collecte des données repose sur des entretiens approfondis, des observations de terrain et la consultation d'archives locales. L'ensemble vise à comprendre les modalités concrètes de participation des autorités traditionnelles au développement local, leurs relations avec les collectivités territoriales décentralisées et les contraintes qui encadrent leur action.

1.1. Approche générale

La recherche repose sur une méthodologie qualitative, adaptée à l'analyse des phénomènes sociopolitiques et institutionnels en contexte local. L'objectif n'est pas de mesurer statistiquement l'impact des autorités traditionnelles, mais de comprendre leurs pratiques, leurs marges de manœuvre et les formes de légitimité qui structurent leur action dans le cadre de la décentralisation. Cette approche mobilise l'analyse de documents administratifs, juridiques et de planification communale ; l'étude de travaux académiques consacrés à la décentralisation et aux chefferies traditionnelles ; et aussi les données empiriques issues

d'enquêtes de terrain menées auprès d'acteurs institutionnels et communautaires.

1.2. Terrain d'étude

Le terrain principal couvre le département de la Lekié, notamment les arrondissements de Sa a, Monatélé, Obala et Okola. Ces espaces regroupent des chefferies de premier, deuxième et troisième degré, offrant une diversité de configurations locales. On y observe des chefferies fortement impliquées dans les projets communaux, d'autres en position de médiation sociale, ainsi que des chefferies confrontées à des tensions avec les autorités municipales ou à des conflits de succession. Cette diversité permet d'appréhender les différentes formes d'intervention des autorités traditionnelles dans les politiques de développement local.

1.3. Sources documentaires

La recherche documentaire s'appuie sur un ensemble de sources variées, notamment : les textes juridiques relatifs à la décentralisation et au statut des autorités traditionnelles ; les plans communaux de développement (PCD) des communes de la Léké ; les rapports administratifs locaux ; et aussi les travaux académiques consacrés aux chefferies traditionnelles, à la gouvernance locale et au développement au Cameroun.

1.4. Techniques de collecte des données

Les techniques de collecte des données mobilisées dans cette étude sont diversifiées. Elles reposent d'abord sur l'observation directe, menée lors de réunions communautaires, de cérémonies traditionnelles et d'activités liées aux projets de développement local, afin de saisir les interactions entre autorités traditionnelles, élus et populations.

Elles incluent ensuite des entretiens approfondis réalisés auprès de quarante-deux informateurs, parmi lesquels : douze chefs traditionnels, huit élus locaux, trois administrateurs civils ; douze notables et élites locales et enfin sept membres d'associations communautaires.

Enfin, des focus groups ont été organisés avec des groupes de jeunes et de femmes issus d'organisations locales, afin de recueillir des perceptions collectives sur le rôle des autorités traditionnelles dans la mise en œuvre des projets de développement et leurs relations avec les collectivités territoriales décentralisées.

L'ensemble de ces techniques a permis de croiser les points de vue, d'identifier les domaines d'intervention des autorités traditionnelles et de mieux comprendre les contraintes institutionnelles et politiques qui influencent leur action.

2. Contribution et marges de manœuvre des autorités traditionnelles

L'analyse des données issues des entretiens et des observations de terrain dans le département de la Lekie met en évidence un rôle multiple des autorités traditionnelles dans la mise en œuvre des politiques de développement local. Ces résultats s'organisent autour de trois axes principaux : les domaines d'intervention, les relations avec les autres acteurs locaux et les contraintes qui limitent leur action. Dans la mesure du possible, ces observations sont mises en perspective avec les travaux d'auteurs ayant étudié des réalités similaires en Afrique et au Cameroun.

2.1. Les domaines d'intervention des autorités traditionnelles

Les autorités traditionnelles sont d'abord des membres de la communauté qui est sous leur autorité, par conséquent, ils vivent le quotidien comme tous les autres membres. Dans ce travail, nous nous intéressons aux domaines qui nous semblent plus pertinents d'après l'analyse des données ethnographiques. Ceux-ci sont visibles dans la mobilisation communautaire, la gestion des conflits locaux et aussi l'appui au projet de développement.

2.1.1. La mobilisation communautaire

Les entretiens menés auprès des chefs traditionnels et des responsables communaux révèlent que les autorités coutumières jouent un rôle central dans la sensibilisation des populations. Elles constituent des relais privilégiés pour la diffusion des messages liés aux campagnes de santé, aux projets de développement ou aux initiatives communales. Grâce à leur proximité avec les populations et à leur légitimité sociale, les chefs sont en mesure de mobiliser rapidement les habitants autour d'actions collectives.

Cette fonction de mobilisation s'observe notamment dans l'organisation des travaux communautaires tels que la construction d'équipements collectifs ou les activités d'assainissement. Les chefs convoquent les

populations, fixent les dates des travaux et veillent à la participation des différents groupes sociaux. Mieux encore au sein de la chefferie, un comité de développement est mis sur pied. Ce dernier reste en veille et est constitué de tous les membres actifs de la localité. Il constitue le bras séculier de la mobilisation de l'autorité traditionnelle. Ceci fait des autorités traditionnelles des acteurs de premier plan dans la régulation sociale et l'organisation des activités collectives.

2.1.2. La gestion des conflits locaux

La gestion des conflits constitue l'un des domaines d'intervention les plus importants des autorités traditionnelles dans la Lekié. Les chefs sont régulièrement sollicités pour résoudre les litiges fonciers, les conflits familiaux et les différends entre groupes sociaux.

En matière foncière, les chefs jouent un rôle de médiateurs, en s'appuyant sur les normes coutumières et les connaissances locales des limites territoriales. Leur intervention permet souvent d'éviter le recours aux juridictions formelles, perçues comme coûteuses et éloignées. Un informateur, chef de deuxième degré nous a révélé que quand il est appelé à faire une descente pour un conflit foncier, son équipe est constitué du chef de troisième degré de la localité, des notables sauf celui qui est très proche du dossier car, ces membres de son équipe connaissent mieux les limites des terrains de la contrée.

Ils interviennent également dans les conflits familiaux, les querelles de voisinage et les différends liés aux activités économiques. Cette fonction de médiation contribue à maintenir la cohésion sociale et à prévenir l'escalade des tensions. Par ailleurs, le chef a un représentant dans chaque famille qui est un notable à la chefferie. Celui-ci est son relai qui lui permet d'être au courant des mouvements qui peuvent dégénérer et créer des troubles dans la localité. L'action de ce représentant permet à l'autorité d'étouffer le mal dans l'œuf. Ceci met en évidence le rôle central des autorités traditionnelles dans la gestion des conflits fonciers et des enjeux d'autochtonie.

2.1.3. L'appui aux projets de développement

Les autorités traditionnelles interviennent également dans l'accompagnement des projets de développement. Elles participent à certaines réunions communales, facilitent la communication entre les

porteurs de projets et les populations, et contribuent à la mobilisation des bénéficiaires.

L'un des rôles les plus significatifs concerne la facilitation de l'accès aux terres pour la réalisation des projets. Les chefs interviennent dans les négociations avec les familles ou les groupes concernés afin de sécuriser les espaces nécessaires à la construction d'infrastructures ou à la mise en place d'activités économiques.

Les autorités traditionnelles sont des acteurs essentiels dans la gestion locale des ressources et dans l'interface entre populations et institutions formelles. Cette fonction de médiation et de relais entre l'État et les communautés dans les processus de l'essor de la communauté constituent un appui important pour le développement de la localité.

2.2. Les relations entre autorités traditionnelles et acteurs du développement local

Dans leurs interactions, les chefs traditionnelles entretiennent des relations avec plusieurs entités. Les données collectées pour cette étude font cas des relations avec les communes et l'administration déconcentrée.

2.2.1. Relations avec les communes

Les relations entre autorités traditionnelles et communes sont marquées par une collaboration ponctuelle, notamment dans le cadre de certains projets communaux. Les chefs sont souvent sollicités pour mobiliser les populations ou faciliter la mise en œuvre des activités sur le terrain. Cependant, les entretiens révèlent l'absence d'un cadre formel de participation des chefs aux instances de décision communales. Leur implication dépend généralement de la volonté des maires ou des relations personnelles entre acteurs locaux. Il est même possible que le chef ne soit pas sollicité dans la mesure où celui-ci ne se trouve pas en bon terme avec un membre influent de l'exécutif communal. Tel est le cas d'un informateur qui nous fait savoir qu'il avait été surpris de voir les travaux de forage dans son village. Lorsqu'il s'était rapproché, il lui avait été dit que la mairie a offert le forage au village, il n'avait pas été mis au courant d'une telle activité encore moins voir son avis compter. Une telle situation laisse transparaître que la décentralisation introduit souvent une concurrence entre autorités traditionnelles et élus locaux.

2.2.2. Relations avec l'administration déconcentrée

Les autorités traditionnelles entretiennent des relations étroites avec les représentants de l'administration déconcentrée, notamment les sous-préfets et les chefs de services techniques. Elles agissent souvent comme des auxiliaires de l'administration, en relayant les décisions et en facilitant leur application au niveau local.

Toutefois, leur pouvoir décisionnel demeure limité, car elles ne disposent pas de compétences administratives formelles en matière de développement. Elles sont principalement sollicitées pour des fonctions d'exécution ou de médiation. Cette situation fait de ces autorités traditionnelles des agents locaux de l'État, dotés d'un pouvoir administratif mais dépendants du pouvoir central.

2.3. Les contraintes de l'action des autorités traditionnelles

Les responsabilités qui incombent aux autorités traditionnelles les conduisent à faire face à des exigences et à des actions incontournables, notamment en raison des contraintes institutionnelles, politiques et socioéconomiques. Dans cette partie, nous analyserons successivement ces trois types de contraintes.

2.3.1. Contraintes institutionnelles

L'ambiguïté entourant le statut juridique des autorités traditionnelles constitue l'un des principaux freins à leur action et à la pleine reconnaissance de leur rôle dans la gouvernance locale. Bien qu'elles soient officiellement reconnues par l'État et intégrées dans l'architecture administrative nationale, leurs compétences en matière de développement local ne sont pas clairement établies ni suffisamment détaillées dans les textes en vigueur. Cette reconnaissance demeure ainsi davantage symbolique que fonctionnelle, car elle ne s'accompagne pas toujours de prérogatives précises ni de mécanismes opérationnels clairement définis.

Ce flou juridique restreint leur accès effectif aux instances décisionnelles, notamment celles liées à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques locales. Il affaiblit également leur capacité d'influence sur les orientations stratégiques du développement territorial, en les cantonnant souvent à un rôle consultatif, voire marginal. En l'absence d'un cadre normatif explicite précisant leurs droits, leurs devoirs et leurs marges de manœuvre, leurs initiatives peuvent être

perçues comme secondaires ou non contraignantes par les autres acteurs institutionnels. Cette situation crée une tension permanente entre légitimité traditionnelle et légalité administrative, et limite les possibilités de collaboration structurée avec les collectivités territoriales décentralisées et les services déconcentrés de l'État. En définitive, l'absence d'un dispositif institutionnel précis et structuré fragilise leur action, réduit la portée de leurs initiatives et entrave leur contribution optimale au développement local.

2.3.2. Contraintes politiques

Les données collectées révèlent l'existence de rivalités entre chefs traditionnels et élus locaux, notamment autour du contrôle des ressources et de la légitimité politique. Certains chefs se plaignent d'être écartés des décisions communales, tandis que certains élus perçoivent les autorités traditionnelles comme des concurrents politiques. Sur le terrain, un informateur nous a renseigné sur un cas de construction d'une salle de classe dans son village. Pour cette autorité traditionnelle, cette infrastructure avait été bricolé. Lorsqu'il en avait parlé au maire, ce dernier l'avait mal pris en considérant ceci pour une attaque personne de chef.

Par ailleurs, plusieurs chefs évoquent des tentatives d'instrumentalisation politique, notamment en période électorale. Cette situation fragilise leur neutralité et peut affecter leur légitimité au sein des communautés. Ces tensions mettent en évidence les conflits de légitimité entre autorités traditionnelles et institutions modernes.

2.3.3. Contraintes socio-économiques

Enfin, les résultats mettent en évidence les importantes difficultés matérielles auxquelles sont confrontées les autorités traditionnelles dans l'exercice de leurs fonctions. Dans la majorité des cas, les chefs traditionnels ne disposent ni de ressources financières propres ni de mécanismes autonomes de financement leur permettant d'assurer de manière stable et continue leurs missions. Leur fonctionnement quotidien repose largement sur des appuis extérieurs, qu'il s'agisse du soutien de l'administration centrale, des collectivités territoriales décentralisées, notamment les communes, ou encore des projets et programmes de développement mis en œuvre par des partenaires techniques et financiers.

Cette dépendance financière fragilise leur autonomie d'action et réduit considérablement leur capacité d'initiative. Faute de moyens suffisants, ils peinent à engager des projets communautaires, à organiser des activités de mobilisation sociale ou à répondre efficacement aux besoins urgents de leurs populations. De plus, cette situation les place dans une relation de subordination implicite vis-à-vis des autres acteurs du développement local, dont ils attendent les ressources nécessaires à la réalisation de leurs actions. Ainsi, le déficit de moyens matériels et financiers constitue un frein majeur à l'affirmation de leur rôle et à l'efficacité de leur contribution au développement local.

Les résultats de cette recherche montrent que les autorités traditionnelles de la Lekié jouent un rôle réel dans la mobilisation sociale, la gestion des conflits et l'accompagnement des projets de développement. Toutefois, leur action demeure largement informelle et contrainte par un statut institutionnel ambigu, des rivalités politiques et un manque de ressources. Ces dynamiques traduisent l'existence d'une gouvernance locale hybride, caractérisée par la coexistence de plusieurs formes de légitimité, comme l'ont déjà souligné plusieurs auteurs travaillant sur les pouvoirs locaux en Afrique.

3. Autorités traditionnelles et enjeux locaux

Dans la mise en œuvre des politiques de développement local au Cameroun, les autorités traditionnelles jouent un rôle social important qui mérite d'être reconnu. Cependant, elles demeurent confrontées à une marginalisation institutionnelle et à une coexistence conflictuelle des légitimités coutumière et élective. D'où la nécessité d'orienter l'action publique vers une gouvernance locale hybride, fondée sur la complémentarité des acteurs.

3.1. Confirmation du rôle social des autorités traditionnelles

Dans le département de la Lekié, nous avons fait le constat selon lequel les autorités traditionnelles restent des acteurs clés de la cohésion sociale et de la mobilisation communautaire et ceci leur est reconnu par toutes les entités de la communauté et même les autorités en service dans ce département. Pour illustration, les autorités administratives s'appuient sur les chefs traditionnels en cas d'intervention car, ces derniers maîtrisent mieux la communauté et même les mécanismes de la cohésion

locale. Ils continuent d'assurer la régulation sociale, la médiation foncière et la coordination des activités collectives, fonctions historiquement attribuées aux chefferies (Geschiere, 1993 ; Bayart, 1989). Leur rôle de médiation et de cohésion reflète également les observations de Le Roy (2005), qui souligne que les chefs traditionnels sont des piliers de la solidarité sociale et de l'organisation communautaire, notamment dans les zones rurales.

Il n'est pas exclu d'avoir des projets qui échappent au control de la chefferie mais toujours est il que cette institution s'est donnée les moyens de mobilisation pour l'épanouissement des membres de la communauté. En ce qui concerne les projets de développement et des initiatives locales, l'autorité traditionnelle joue un rôle important dans la mobilisation des populations. La structuration de l'institution qu'il incarne lui permet d'abord de remédier systématiquement à ce besoin. Pendant la collecte des données, nous avons fait le constat que chaque chefferie ait un comité de développement constitué des jeunes de la localité. Ce comité est le bras armé de l'autorité traditionnelle dans la mobilisation pour les projets de projets de développement. Cette observation ne s'éloigne pas des analyses de Ribot (2002), qui considère les autorités traditionnelles comme des intermédiaires essentiels entre l'État, les collectivités et les communautés, capables de transformer les projets en actions concrètes sur le terrain.

3.2. Une marginalisation institutionnelle persistante

Malgré leur rôle social reconnu, il est avéré que les chefs traditionnels demeurent marginalisés sur le plan institutionnel, les textes les placent sous la tutelle de l'administration, sans leur conférer un véritable pouvoir décisionnel autonome. Leur rôle est surtout consultatif, et leur participation aux décisions des collectivités territoriales est limitée ou informelle. Lorsqu'ils sont associés aux processus décisionnels, leur rôle se limite fréquemment à donner un avis, sans garantie que celui-ci soit pris en compte dans la décision finale. Les chefferies ne disposent généralement pas de budget propre stable. Elles dépendent des subventions, appuis ponctuels ou indemnités versées par l'État ou les collectivités, ce qui limite leur autonomie d'action. Cette situation correspond aux constats de Crook et Manor (1998) et de Fogue Tedom (2009), qui indiquent que la décentralisation, tout en visant la

participation locale, ne confère pas automatiquement un pouvoir décisionnel aux autorités coutumières.

Cette marginalisation institutionnelle accentue la dépendance aux communes et à l'administration. Elle réduit leur capacité d'initiative autonome. Elle est à l'origine de leur perte de crédibilité aux yeux des populations, ce qui fragilise leur légitimité traditionnelle. Face à leur marginalisation, certaines autorités traditionnelles peuvent être tentées de se rapprocher d'acteurs politiques pour préserver leur position, ce qui peut affecter leur rôle d'arbitre neutre au sein de la communauté. Mamdani (1996) et Englebert (2002) soulignent que cette situation reflète la persistance d'une subordination des pouvoirs coutumiers vis-à-vis des institutions modernes, qui reste caractéristique de nombreux pays africains.

3.3. La coexistence conflictuelle des légitimités

L'étude montre que la coexistence entre légitimité électorale des élus locaux et légitimité coutumière des chefs entraîne parfois des tensions. Dans la mesure où les moyens d'accompagnement de la décentralisation sont destinés aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et sont gérés par ces entités pour les communautés. Les projets sont aux bénéfices des communautés et les autorités traditionnelles qui sont les représentants de celles-ci pensent avoir leur avis mais ce dernier n'est pas toujours pris en compte par les Elus locaux. Lors de la réalisation du Plan Communal de Développement (PCD), les chefs avaient présenté des besoins des réalisations de leurs localités mais lors de l'exécution de ces projets, c'était tout autre chose et ceci fait croire aux chefs qu'ils sont méprisés par les élus locaux pourtant c'est eux qui maîtrisent les priorités de leurs localités. Ces conflits peuvent affecter l'efficacité des projets de développement, notamment lorsque les intérêts des deux types d'acteurs divergent ou se chevauchent comme c'est le cas ici. Cette observation rejoint les analyses de Perrot et Fauvelle-Aymar (2003), qui parlent du « retour des rois » dans des contextes où la légitimité traditionnelle interfère avec les logiques démocratiques locales. De même, Le Roy (2005) et Ntuda Ebode (2008) mettent en évidence que les tensions entre autorités traditionnelles et élus peuvent ralentir la mise en œuvre des projets et nécessitent des mécanismes de coordination pour éviter la paralysie locale.

3.4. Vers une gouvernance locale hybride

Après l'analyse des données de cet étude, il est souhaitable d'avoir l'émergence d'une gouvernance locale hybride, dans laquelle les autorités traditionnelles, malgré leur marginalisation institutionnelle, continuent de jouer un rôle stratégique. L'intégration des chefs dans les processus décisionnels et la mise en place de mécanismes de concertation réguliers apparaissent comme indispensables pour améliorer l'efficacité des politiques locales (Ribot, 2002 ; Mamdani, 1996).

Cette approche hybride combine la légitimité élective des élus et la légitimité sociale des autorités coutumières, créant un espace de gouvernance participative où les deux formes d'autorité se complètent. Crook et Manor (1998) soutiennent que la reconnaissance institutionnelle formelle des chefs et leur inclusion dans les instances locales peuvent renforcer la légitimité des projets et la cohésion communautaire.

Cette discussion fait ressortir trois enseignements majeurs. En premier lieu, les autorités traditionnelles demeurent des acteurs sociaux et politiques de premier plan, particulièrement dans la mobilisation des communautés et la gestion des différends. Leur ancrage local et la confiance dont elles bénéficient renforcent leur influence dans la conduite des initiatives de développement. En second lieu, leur action reste entravée par une marginalisation institutionnelle persistante, qui réduit leur marge de décision et leur autonomie au sein des structures formelles de gouvernance. Il subsiste ainsi un décalage notable entre leur légitimité coutumière et leur reconnaissance par les dispositifs administratifs. Enfin, la pluralité des sources de légitimité — coutumière, administrative et élective — génère des tensions, tout en offrant la possibilité d'une gouvernance locale hybride fondée sur le dialogue et l'intégration des chefs traditionnels dans les instances décisionnelles. Cette lecture s'inscrit dans le prolongement des travaux de Jesse Ribot, Étienne Le Roy et Mahmood Mamdani, qui mettent en lumière la permanence et la recomposition des autorités traditionnelles dans les processus contemporains de gouvernance.

Conclusion

L'analyse du rôle des autorités traditionnelles dans la mise en œuvre des politiques de développement local dans le département de la Lekié révèle une situation contrastée. Malgré la décentralisation et le renforcement des collectivités territoriales, les chefs traditionnels conservent une forte légitimité sociale et demeurent des acteurs importants dans la mobilisation communautaire, la médiation sociale et l'accompagnement des initiatives locales. Cependant, leur contribution reste largement informelle en raison d'un statut juridique ambigu et d'une reconnaissance institutionnelle limitée. L'absence de mécanismes formels de participation aux instances de décision restreint leur influence sur les politiques publiques et peut engendrer des tensions avec les élus municipaux. Cette étude met ainsi en évidence une gouvernance locale hybride où les autorités traditionnelles jouent un rôle significatif mais peu institutionnalisé. Elle souligne la nécessité de clarifier leur statut et de renforcer la concertation avec les collectivités territoriales afin d'améliorer l'efficacité des politiques de développement local au Cameroun.

Références bibliographiques

- Bayart Jean-François**, 1989. *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Fayard, Paris
- Crook Richard et Manor James**, 1998. *Democracy and Decentralisation in South Asia and West Africa: Participation, Accountability and Performance*, Cambridge University Press, Cambridge
- Englebert Pierre**, 2002. *State Legitimacy and Development in Africa*, Lynne Rienner Publishers, Boulder
- Fogue Tedom Alain**, 2009. *La décentralisation au Cameroun*, L'Harmattan, Paris
- Geschiere Peter**, 1993. *Les enjeux de l'autochtonie : citoyenneté, démocratie et conflits de la terre au Cameroun*, Karthala, Paris
- Le Roy Étienne**, 2005. *La terre de l'autre : une anthropologie des régimes d'appropriation foncière*, LGDJ, Paris
- Mamdani Mahmood**, 1996. *Citizen and Subject: Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Princeton University Press, Princeton

- Ntuda Ebodé Joseph Vincent**, 2008. *Les pouvoirs locaux au Cameroun : entre tradition et modernité*, Presses de l'Université de Yaoundé, Yaoundé.
- Owona Joseph**, 2015. *La décentralisation au Cameroun*, L'Harmattan, Paris
- Perrot Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar François-Xavier**, 2003. *Le retour des rois : les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Karthala, Paris
- Ribot Jesse C.**, 2002. *Democratic Decentralization of Natural Resources: Institutionalizing Popular Participation*, World Resources Institute, Washington D.C